Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260723-DEL20260723085-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2026

Le vingt-trois juillet deux mille vingt-six à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **quinze**, suite de la convocation faite le **16 juillet 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, GUILLEMOT Marianne, LE TROUHER Erwan, LEGRAND Benoît, MAUGRAIN Agnès, TAYLOR Martin Peter, JOBIN Nadine, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, CHESNAY Cédric ROBIN Evelyne, LE GAL Nathalie, LE BADEZET Cédrick et CLÉQUIN Cindy (20H39).

Secrétaire de séance : GUILLEMOT Marianne

Délibération n° 85 – 23 07 2026

PROMOTION INTERNE - SUPPRESSION DE POSTE, CREATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame la Maire informe le conseil municipal que suite à la réception de la liste d'aptitude départementale « Promotion interne » établie à compter du 1er juillet 2026, qui concerne deux de nos agents, il convient de fixer leur date de recrutement sur ce grade et de modifier le tableau des effectifs par suppression de leur poste actuel et création des nouveaux postes.

- Mme GODIGNON Emilie actuellement ATSEM – Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal à temps non complet 33H15/35, indice brut 448, indice majoré 398, serait nommée agent de maîtrise à temps non complet 33H15/35, indice majoré 399.
- Mr KERDELHUE Laurent, actuellement Adjoint technique territorial principal à temps complet, indice brut 430, indice majoré 385, serait nommé agent de maîtrise à temps complet, indice majoré 390.

Madame la Maire propose les modifications suivantes au tableau des effectifs à compter du 1er septembre 2026 :
- de supprimer les postes :
  - d'ATSEM – Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal à temps non complet 33H15/35
  - d'Adjoint technique territorial principal à temps complet
- de créer les postes :
  - d'ATSEM – Agent de maîtrise à temps non complet 33H15/35
  - d'Agent de maîtrise à temps complet

Après la création de poste par délibération et la déclaration de vacance auprès du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, 14 voix pour, 0 contre, 1 abstention (LE BADEZET Cédrick) :

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260723-DEL20260723085-DE

- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er septembre 2026 de la façon suivante :

TITULAIRES

Nombre	Grades	Observations
1	Rédacteur	Temps complet
1	Adjoint administratif	Temps complet
1	Agent de Maîtrise	Temps complet
1	Adjoint technique territorial	Temps complet
1	Adjoint technique territorial	Temps complet
1	Adjoint technique territorial	
1	Agent de Maîtrise principal	Temps NC – 32h/35ème
1	Agent de Maîtrise principal	Temps NC – 33/35ème
1	Agent de Maîtrise	Temps NC – 33h15/35ème
1	Animateur principal de 2ème classe - catégorie B	Temps NC – 17h30/35ème
1	Adjoint territorial du patrimoine	Temps complet
1	Adjoint technique territorial (cuisinier)	Temps complet
1	Adjoint technique territorial de 2ème classe	Temps NC 32h30/35ème

- de supprimer les postes :
  - d'ATSEM – Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal à temps non complet 33H15/35
  - d'Adjoint technique territorial principal à temps complet

- de créer les postes :
  - d'ATSEM – Agent de maîtrise à temps non complet 33H15/35
  - d'Agent de maîtrise à temps complet

- **DECIDE de nommer** :
  - Mme GODIGNON Emilie agent de maîtrise à temps non complet 33H1/355, à compter du 1er septembre 2026.
- Mr KERDELHUE Laurent agent de maîtrise à temps complet, à compter du 1er septembre 2026.

- **INSCRIRE** les crédits prévus à cet effet au budget communal, chapitre 64, article 64111.

- **AUTORISE** Madame la maire à signer tout document relatif à ce dossier et à transmettre au Centre de gestion de la fonction publique cette décision

Ainsi fait et délibéré en séance publique,

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

La secrétaire de séance,
GUILLEMOT Marianne

MAIRIE DE GUERN
56-MORBIHAN